33

Le droit au développement à l'épreuve de la crise du financement de l'asile en Afrique subsaharienne : Repenser le nexus asile-humanitaire-développement

*Catherine Patricia Ondo**
Chargée des enseignements à l'Université Internationale de Libreville
https://orcid.org/0009-0007-4855-9435
https://doi.org/10.29053/978-1-0672374-3-1_33

1 Introduction 979
2 Des initiatives dans le cadre de l'asile convergentes avec les priorités de développement subsahariennes 984
3 Structuration de projets intégrés : vers une solidarité sous-régionale face à la charge des réfugiés dans les États d'accueil 989
4 Évaluation et suivi des projets : Retombées pour les réfugiés, les pays hôtes et viabilité des futures activités génératrices de revenus 994
5 Conclusion 998

Résumé : *Le niveau de précarité et de vulnérabilité que connait le réfugié est grandement lié aujourd'hui à la crise de financement de l'asile dans les pays d'accueil. Déjà confrontés aux faiblesses structurelles de leur développement, les pays d'Afrique subsaharienne peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour faire face à leurs obligations. La réalité étant que les gouvernements accordent la priorité au bien-être de leur population au détriment de celui des personnes sujettes à l'asile. N'étant plus capable de pallier ces différents problèmes, le financement de l'asile qui avait pour objectif d'offrir aux réfugiés une vie décente*

* Doctorat en sciences politiques, A l'Université Internationale de Libreville / institution Berthe et Jean ; Cathyondo21@gmail.com

sur les territoires d'accueil, renforce l'idée selon laquelle il devient plus qu'urgent de proposer des solutions durables à la crise de financement de l'asile. Cependant, dans quelle mesure l'intégration du droit d'asile au sein du nexus humanitaire-développement permettrait-elle aux États d'accueil d'Afrique subsaharienne de pallier le désengagement des bailleurs de fonds internationaux sans compromettre la réalisation de leur propre droit au développement ? Une analyse croisée du rapport asile-humanitaire-développement pourrait permettre de proposer des réponses à cette problématique, l'objectif étant de démontrer que malgré la baisse du financement de l'asile, les Etats d'Afrique subsaharienne peuvent avoir des solutions alternatives et contributives au développement. La démarche néo-institutionnelle nous servira de fil conducteur au développement de notre thèse. La présente contribution met en relief la relation entre le droit d'asile et le droit au développement, pour donner corps à l'approche par les droits de l'homme fragilisés dans les pays d'Afrique subsaharienne. L'article démontre que, conformément à la Charte africaine, le droit au développement reconnait la sécurité et la stabilité des individus comme des préalables au bien-être des communautés. Pour ce qui est des pays du Sud où le droit d'asile est ancré dans une tradition d'hospitalité et solidarité en dépit des défis économiques, la symbiose asile/droit au développement est un tremplin entre la protection des réfugiés, la lutte contre la pauvreté et la réalisation du droit au développement.

Abstract: *The level of precariousness and vulnerability experienced by refugees today is largely linked to the funding crisis in the asylum sector in host countries. Already grappling with the structural weaknesses in their development, countries in sub-Saharan Africa are struggling to mobilise the resources needed to meet their obligations. The reality is that governments prioritise the welfare of their own populations at the expense of that of asylum seekers. No longer able to address these various problems, asylum funding – which was intended to offer refugees a decent life in host countries – reinforces the view that it is becoming increasingly urgent to propose sustainable solutions to the asylum funding crisis. However, to what extent would the integration of the right to asylum within the humanitarian-development nexus enable host states in sub-Saharan Africa to mitigate the withdrawal of international donors without compromising the realisation of their own right to development? A cross-analysis of the relationship*

between asylum, humanitarian aid and development could help to propose solutions to this issue, the aim being to demonstrate that, despite the decline in funding for asylum, states in sub-Saharan Africa can find alternative solutions that contribute to development. The neo-institutional approach will serve as the guiding principle for the development of our thesis. This paper highlights the relationship between the right to asylum and the right to development, in order to give substance to the approach centred on vulnerable human rights in sub-Saharan African countries. The article demonstrates that, in accordance with the African Charter, the right to development recognises the security and stability of individuals as prerequisites for the well-being of communities. In countries of the Global South, where the right to asylum is rooted in a tradition of hospitality and solidarity despite economic challenges, the symbiosis between the right to asylum and the right to development acts as a bridge between the protection of refugees, the fight against poverty and the realisation of the right to development.

Mots clés : *Asile ; Développement ; Humanitaire ; Pays d'Afrique subsaharienne ; Solutions durables*

1 Introduction

En janvier 2025, après son arrivée à la maison blanche, Donald Trump suspendait par un décret les financements de l'aide étrangère américaine dont l'aide humanitaire (solidarité internationale, 2025).[1] Un an après, le constat est que cette suppression de l'USAID a des répercussions importantes sur les pays d'Afrique subsaharienne essentiellement au niveau humanitaire d'autant plus que, le continent était l'un des principaux bénéficiaires de l'aide américaine.[2] Dans un contexte sociologique marqué par l'instabilité politique et économique, la famine, la sécheresse, et le changement climatique, ces Etats qui étaient déjà en

1 Solidarité internationale, 'Un an après la suspension des financements américains, le secteur humanitaire en crise' (blog), Un an après la suspension des financements américains, le secteur humanitaire en crise - SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, (28 septembre 2026).

2 S Blanchard 'Les conséquences pour l'Afrique de la suppression de l'USAID' Deutsche Welle (blog DW), 20 janvier 2026 (28 Septembre 2026).

difficulté de développement, le sont devenus davantage, aujourd'hui que l'aide prévu pour l'exercice du droit d'asile se voit être limitée. Or, la population des réfugiés et demandeurs d'asile en Afrique de l'ouest et du centre a connu un accroissement de 23 pour cent au cours de l'année écoulée. Ainsi, on compte en juin 2026 une population d'environ 3,9 millions de migrants forcés,

> plus de la moitié vivant dans des déplacements prolongés, exerçant une pression croissante sur les communautés d'accueil et les systèmes nationaux déjà surchargés. Plus de 2,2 millions de réfugiés vivent dans des situations prolongées, ce qui représente 58 % de la population réfugiée, dont un tiers en exil depuis plus d'une décennie.[3]

Le mécanisme – contraignant – de la protection internationale limite la souveraineté des Etats lorsqu'il s'agit de l'accueil des migrants forcés sur son sol. Cela dit, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 en son article 14 prévoit que 'devant la persécution toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays' sans que celle-ci ne puisse être refoulée à la frontière.[4]

> Les conflits constituent un choc majeur pour les économies africaines, entraînant la destruction des infrastructures, la fuite des capitaux, la faillite des entreprises et la suppression d'emplois, ce qui est un facteur important de migration. On estime que les conflits réduisent la croissance économique annuelle en Afrique de 2,5 %, dont l'effet cumulatif augmente avec le temps. Les conflits dans 15 pays africains, dont beaucoup persistent depuis des années, entraînent des coûts économiques importants pour ces pays et leurs voisins (Africa center, 2026).[5]

C'est en cela qu'en raison de la crise du financement de l'humanitaire en Afrique par les bailleurs de fonds, les pays Africains qui font déjà face à des

3 UNHCR, 'Le déplacement forcé en Afrique de l'Ouest et centrale reste élevé malgré des rendements accrus, le HCR appelle à un investissement accru dans les solutions', publié le 11 juin 2026, Le déplacement forcé en Afrique de l'Ouest et centrale reste élevé malgré des rendements accrus, le HCR appelle à un investissement accru dans les solutions | ACNUR Afrique, consulté le 28 septembre 2026.

4 Article 33 de la convention de Genève de 1951 portant statut de réfugié. Le principe de non-refoulement, consacré par l'article 33 (1) de la Convention de 1951, interdit aux États d'« expulser ou refouler, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

5 Centre d'Etude Stratégique de l'Afrique, 'Tendances migratoires africaines 2026 : Gestion des facteurs, de la sécurité et des opportunités' (blog), African-Migration-Trends-2026-fr.pdf, consulté le 28 septembre 2026.

besoins financiers en constante augmentation, voient leurs perspectives de développement à long terme et la stabilité de leur économie être menacées.[6]

Nous nous posons alors la question de savoir, dans quelle mesure l'intégration du droit d'asile au sein du nexus humanitaire-développement permettrait-elle aux États d'accueil d'Afrique subsaharienne de pallier le désengagement des bailleurs de fonds internationaux sans compromettre la réalisation de leur propre droit au développement (DaD) ?

Le DaD est perçu au sens des dispositions de l'article1(1) comme étant

> un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement.[7]

Or, la crise de financement de l'asile quant à elle peut être perçue comme étant l'épuisement des ressources humanitaires destinée à l'aide essentielle apportée à des millions de personnes déplacées de force. Autrement dit, il s'agit du 'manque de ressources financières qui menacent la protection et l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde, entrainant des risques accrus chez les populations vulnérables et des difficultés pour les agences humanitaires à remplir leurs missions.' (The European time, 2026).[8]

Ce terme se rapporte 'au déficit de financement, des dispositifs d'accueil et de protection des réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que des agences humanitaires comme le HCR et le UNRWA' (Revue de la migration forcée, 2024).[9] En effet, 'les agences des Nations Unies

6 IDDRI, 'Réduction de l'aide publique au développement : quels impacts et quelles alternatives pour les pays africains ?' (blog), 22 mai 2025, Réduction de l'aide publique au développement : quels impacts et quelles alternatives pour les pays africains ? | IDDRI, (28 septembre 2026).

7 Déclaration sur le Droit au Développement, Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986.

8 The european time 'La crise du financement accroît les dangers et les risques pour les réfugiés' (blog), 3 mai 2025, La crise du financement accroît les dangers et les risques pour les réfugiés – The European Times, (29 septembre 2026).

9 F Rausis, M Bachelet et P Lutz, 'Les agences des Nations Unies pour les réfugiés : des structures de financement vulnérables et une crise de légitimité imminente' (2024) Revue des migrations forcées RMF 74.

pour les réfugiés dépendent largement des contributions de quelques pays occidentaux, ce qui les rend vulnérables en cas de désengagement ou de décisions politiques internes' (Revue de la migration forcée, 2024).[10]

Dans le rapport du projet de loi de finance de 2025 du Senat français, par exemple, il est indiqué que 'le nombre de personnes déplacées ne fait que croître. En 2026, plus de 117 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur domicile, alors que les financements humanitaires mondiaux ont chuté de 30 pour cent entre 2022 et 2025' (Senat, 2024).[11]

Selon le lexique de science politique,[12] l'asile politique est défini comme le fait pour un État d'accorder protection et résidence à un étranger poursuivi ou persécuté dans l'État dont il est originaire.

> En réalité l'asile en tant que droit n'est pas clairement défini par les textes juridiques. Il trouve son expression à travers l'exercice du statut de réfugié. Il peut alors être entendu comme étant une protection juridique accordée par un État à une personne étrangère qui fuit son pays d'origine parce qu'elle y subit des persécutions ou y court un danger grave' (ONDO, 2025).[13]

> La Convention de Genève de 1951 portant statut de réfugié et son protocole de 1967 sont les textes juridiques qui servent de bases pour garantir aux réfugiés et demandeurs d'asile une protection de leurs droits (UNHCR, 2026).[14]

Face à la baisse générale de l'aide humanitaire, plusieurs auteurs ont interrogé la conséquence directe sur l'Afrique. Dans un article, Mbiyozo déclare que 'depuis des années, l'Institut d'études de sécurité avertit que le nombre de réfugiés africains augmente à un rythme insoutenable, alors que les solutions durables et l'aide humanitaire continuent de diminuer. De nombreuses crises africaines durables sont chroniquement sous-déclarées, sous-financées et insuffisamment prises en charge, quelle que soit leur gravité. L'extrémisme, l'instabilité politique, la violence et

10 Frauwin Rausi (n 9).
11 Senat commission des finances 'le projet de loi de finances pour 2025' (blog), Mission_Immigration_Essentiel_PLF_25.pdf, (29 septembre 2026).
12 Lexique de science politique, Dalloz, 4e édition, p 31.
13 CP ONDO 'L'intégration sous-régionale des réfugiés comme réponse pérenne à la lutte contre les discriminations en matière d'asile dans la zone CEEAC : Illustration Gabon-Cameroun' Thèse de doctorat, Université Internationale de Libreville/Institution Berthe et Jean, 2025.
14 UNHCR 'Asile et statut de réfugié' (blog), 2026, Asile et statut de réfugié - UNHCR Global, (29 septembre 2026).

la souffrance humaine prospèrent dans la négligence. La responsabilité du monde à l'égard des réfugiés africains va au-delà de la bonne volonté humanitaire : la paix et le développement en dépendent.' (Mbiyozo, 2024).[15] Par ailleurs, Yawaga quant à lui 'interroge l'adéquation des conceptions traditionnelles de la responsabilité face aux réalités des crises humanitaires contemporaines. L'analyse pluridisciplinaire interroge l'efficacité des régimes juridiques classiques et propose une redéfinition des rôles des différents acteurs impliqués.' (Yawaga, 2018).[16]

Dans le cadre de notre chapitre, nous ne nous limiterons pas à exposer les responsabilités face à la crise humanitaire ou à démontrer les conséquences de la crise du financement de l'asile. Cela ne contribuerait pas de façon considérable à la science qui a à ce jour enregistré une pléthore d'informations sur ces questions. Nous pensons que construire une approche croisée entre asile, humanitaire et développement permettra de protéger les droits des personnes sujettes à l'asile sans compromettre les projets de développement des Etats d'accueil en bénéficiant des aides humanitaires. De sorte que, par l'intégration direct des réfugiés dans les objectifs de développement, les Etats feront des réfugiés des acteurs à part entière du processus de développement comme le prévoit les dispositions de l'article 2 de la Déclaration sur le droit au développement de 1986 aux termes duquel :

> les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées ayant pour but l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, fondée sur leur participation active, libre et utile au développement et à la répartition équitable des avantages qui en résultent'.[17] En effet, A ce jour, nous n'avons pas encore d'étude qui envisage la réalisation du droit au développement par la garantie du droit d'asile au sein de la région d'Afrique.

C'est en cela que proposer des solutions durables pour les pays du Sud devient à présent un impératif. Cette démarche visera à emmener les Etats d'Afrique à explorer des pistes novatrices pour pouvoir atteindre le niveau de développement espérer sans être impactés par la réduction de l'aide humanitaire.

15 A Mbiyozo 'Crise des réfugiés en Afrique : une négligence alarmante' Institut d'Etudes et de Sécurité, 2024.
16 S Yawaga *crise humanitaire et responsabilité* (2018) 670.
17 Déclaration sur le droit au développement de 1986.

Le choix porté sur l'Afrique subsaharienne repose sur l'urgence de trouver des solutions au problème de la crise du financement de l'asile qui est d'abord lié à la dépendance des Etats à l'aide humanitaire en provenance des organismes internationaux, lesquels dépendent conséquemment des puissances occidentales. Les conséquences directes et indirectes sur l'expression effective du DaD en Afrique subsaharienne étant déjà connues, une adaptation des méthodes de prise en charge des réfugiés à la situation humanitaire actuelle, permettrait à ces Etats de capitaliser et de mutualiser leurs ressources pour pallier la crise tout en se développant.

A cet effet, ce chapitre comprendra cinq parties dont l'introduction (1) et une conclusion qui proposera des solutions pour un traitement de la problématique à l'origine (5). Au niveau du développement nous ferons d'abord état des initiatives dans le cadre de l'asile convergentes avec les priorités de développement subsahariennes. (2), puis de la structuration de projets intégrés : vers une solidarité sous-régionale face à la charge des réfugiés dans les États d'accueil. (3), ensuite nous proposerons d'effectuer une évaluation et un suivi des projets en ressortant les retombées pour les réfugiés, les pays hôtes et la viabilité des futures activités génératrices de revenus (4).

2 Des initiatives dans le cadre de l'asile convergentes avec les priorités de développement subsahariennes

En faisant le choix de se réunir autour d'une organisation à vocation internationale, les Etats manifestent leur désir de coopérer pour résoudre ensemble des problématiques conjointes dans le but d'atteindre un certain idéal. Bien avant l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement (1986), l'Union africaine (UA) – à travers l'Organisation de l'unité africaine (dont elle a hérité les principes) – a été la pionnière mondiale en matière de consécration du DaD, en l'inscrivant formellement dans l'article 22[18] de la Charte Africaine des

18 Cet article prévoit les dispositions suivantes :
1. Tous les peuples ont droit à leur développement économique, social et culturel, dans le respect strict de leur liberté et de leur identité, et à la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité.
2. Les États ont le devoir séparément ou en coopération, d'assurer l'exercice du droit au développement.

droits de l'homme et des peuples (CADHP) dès 1981 – (Tchikaya, 2017).[19] Etant donné que chaque organisation est régie par une charte constitutive comportant des objectifs bien définis (Vie publique, 2024),[20] les Etats membres des organisations à vocation régionale d'Afrique subsaharienne disposent de lignes de conduites multiformes pour pouvoir atteindre le niveau de développement souhaité tels que les objectifs de développement durables (ODD).[21] et l'agenda 2063.[22] Ces outils permettent aux Etats d'avoir une vision claire du développement et d'avoir des indicateurs pour en mesurer le progrès.[23]

Compte tenu de l'instabilité politique existante dans certains Etats des quatre sous-régions qui composent la région d'Afrique subsaharienne – ou limitrophes à elle – (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique australe), les Etats de l'Afrique subsaharienne doivent non seulement faire face à des exigences sécuritaires (Conseil de sécurité, 2022)[24] pour limiter la possible extension de l'insécurité dans toute la région mais aussi, faire preuve de solidarité envers les personnes victimes de persécution du fait de cette insécurité (Nation unies, 2025).[25] Pour ce faire, dans l'optique de tenir aux engagements pris au moment de

19 B Tchikaya 'Les orientations doctrinales de la Commission de l'Union africaine sur le droit international' sem-link' (2017) Revue québécoise de droit international 30-1, 113-128.

20 Vie publique 'Comment se caractérise une organisation internationale ?' (blog) 2024, Comment se caractérise une organisation internationale ?| Vie publique (29 septembre 2026).

21 Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies en 2015 pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Picbleu 'Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition, enjeux' (blog) 2026 https://picbleu.fr/les-articles/les-17-objectifs-de-developpement-durable-odd-definition-enjeux (19 août 2026).

22 L'AGENDA 2063 est le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Union Africaine ' agenda 2063' (blog), Agenda 2063: Vue d'ensemble | African Union, (19 août 2026).

23 Picbleu (n 20).

24 OCHA 'Le Conseil de sécurité examine la situation en Afrique de l'Ouest marquée par l'extension des activités terroristes et la sophistication de la piraterie' (blog) 2022, Le Conseil de sécurité examine la situation en Afrique de l'Ouest marquée par l'extension des activités terroristes et la sophistication de la piraterie - Nigeria | Relief Web, (30 septembre 2026).

25 Nations unies 'Solidarité avec les réfugiés en Afrique de l'Ouest : face à l'insécurité, plusieurs pays se mobilisent' (blog) 2025, Solidarité avec les réfugiés en Afrique de l'Ouest : face à l'insécurité, plusieurs pays se mobilisent | Les Nations Unies au Togo, (30 septembre 2026).

la signature de la convention de Genève de 1951[26] relative au statut de réfugié, les Etats pour y faire face offrent à ces personnes une protection durant la période où elles sont soumises au statut lié à cette Convention. Ainsi, parmi les moyens mis en place par les Etats d'accueil en collaboration avec des organismes internationaux dont le HCR, il y a les fonds pour la mise en place des activités génératrices de revenus (AGR). Ces initiatives visent à réduire la dépendance à l'aide humanitaire d'urgence en favorisant l'autonomisation économique des réfugiés et la résilience des communautés d'accueil. (UN partner, 2020).[27]

Le mécanisme souvent utilisé par le HCR et ses partenaires pour autonomiser les réfugiés, lorsqu'ils sont sur les territoires d'accueil, est l'assistance monétaire directe – cash assistance – . Il s'agit d'un programme visant l'inclusion économique (UNHCR, 2025).[28] Cependant, d'après les résultats de nos enquêtes de terrain, seuls deux réfugiés sur dix – au Gabon et au Cameroun par exemple – ont réussi à tirer profit de cet accompagnement et l'ont fructifié. Pour ce qui est des autres, cela n'a pas permis de les sortir de la précarité sur le long terme. (ONDO, 2025).[29] Dans ce cas de figure, le reflexe premier de ces réfugiés est de venir à nouveau auprès des services responsables, effectuer une nouvelle demande d'aide pour la création d'une autre activité génératrice de revenus. Ainsi, sachant déjà que les fonds humanitaires actuels disponibles ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins des populations sujettes à l'asile, et pour une affectation de fonds supplémentaires pour un seul individu, ce n'est pas toujours évident, sauf cas d'extrême urgence (ONDO, 2025).[30] De ce fait, il est évident qu'une réadaptation des mécanismes d'accompagnement est nécessaire et urgente. Il est important que les responsables administratifs des organes de gestion des réfugiés dans les pays du Sud puissent penser des projets

26 Adoptée le 28 juillet 1951 par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoquée par l'Organisation des Nations Unies en application de la résolution 429 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950. Entrée en vigueur le 22 Avril 1954, conformément à l'Art 43. https://www.ohchr.org/sites/default/files/refugees.pdf.

27 UN Partner 'Projet d'Amélioration de l'autonomie et des moyens de subsistance des réfugiés et personnes retournées', 2020 (30 septembre 2026).

28 UNHCR 'Sauver des vies, efficace et sûr : une aide humanitaire qui offre aux réfugiés le choix' (blog) 2025, Sauver des vies, efficace et sûr : aide humanitaire qui offre aux réfugiés le choix | Le HCR, (30 septembre 2026).

29 Ondo (n 13).

30 Ondo (n 13).

en se référant aux objectifs gouvernementaux de développement comme prévu par la Déclaration de 1986 que ' les Etats ont la responsabilité première de la création des conditions nationales et internationales favorables à la réalisation du droit au développement'.[31]

Les responsables administratifs doivent soumettre aux décideurs politiques et aux bailleurs internationaux des projets d'accompagnement structurés et productifs, dont les effets sur les réfugiés et les États d'accueil puissent être évalués à court, moyen et long terme. L'objectif est d'associer pleinement les réfugiés aux projets de développement afin qu'ils ne soient plus perçus comme une charge, mais comme une ressource. Grâce à leurs compétences dans divers secteurs, ils peuvent contribuer au développement de leur pays d'accueil. Cette approche s'inscrit dans la Déclaration de 1986 sur le droit au développement, selon laquelle tous les êtres humains ont, individuellement et collectivement, la responsabilité de participer au développement, dans le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de leurs devoirs envers la communauté.[32]

En outre, par la restructuration et la réorientation des fonds prévus pour l'accompagnement pour la création des activités génératrices de revenus vers des projets à grandes échelles, la question de l'employabilité pourrait désormais constituer un problème moindre, tant pour les nationaux que pour les réfugiés. En effet, en raison du taux de chômage important et des discriminations qui touchent les pays d'accueil en Afrique subsaharienne, les réfugiés se retrouvent de façon systématique dans un état de précarité assuré (Tagne, 2002).[33] C'est pour cette raison que l'entrepreneuriat est vu aujourd'hui par la société, comme la clé du développement. Dans un rapport sur le développement en Afrique,[34] 'l'Union Africaine affirme que, l'entrepreneuriat soutient la croissance et le développement économiques via les innovations sur le marché, et qu'il existe une relation bidirectionnelle entre l'entrepreneuriat, d'une part, et la croissance et le développement économiques d'autre part. Les deux

31 Déclaration sur le Droit au Développement article 3(1).
32 Art.2(2).
33 DN Tagne *Travailleurs réfugiés et migrants en Afrique: la précarité assurée* 2002 105-109.
34 Union Africaine 'Rapport sur le développement en Afrique 2011 Chapitre 6 – Développement de l'entreprenariat 13' (blog), Rapport sur le développement en Afrique 2011 - Chapitre 6-Développement de l'entrepreneuriat.pdf (afdb.org), (12 octobre 2024).

principaux obstacles à l'entrepreneuriat sont le coût de création d'une entreprise et le dépôt d'un capital minimum obligatoire (Latyr, 2022).[35]

Les femmes rencontrent encore plus d'obstacles que les hommes. De surcroît, en Afrique, la plupart des entrepreneurs sont davantage motivés par la nécessité que par des opportunités. Les pays membres régionaux (PMR) doivent donc promouvoir le développement d'un 'entrepreneuriat à forte croissance' et améliorer la qualité de l'environnement entrepreneurial. Ces efforts permettraient la mise en place d'un cadre culturel et réglementaire qui encouragerait les individus à développer des idées originales, à recruter les talents appropriés et à étoffer leur activité.'[36]

Dans le cadre de l'asile, le bénéfice d'un accompagnement financier ou matériel pour la création d'une activité génératrice de revenus, répond à une procédure particulière. Celle-ci consiste généralement à faire une demande d'aide adressée à l'organe habilité. Les réfugiés joignent à cette demande, un plan détaillé de l'activité qu'ils ont librement choisit d'exercer. Ces activités vont de la vente des beignets à une structure d'imprimerie en passant par une structure de photographie et bien d'autres. Les réfugiés proposent des activités selon leur sensibilité, selon leur savoir-faire et surtout selon la nécessité pour eux de satisfaire leurs besoins primaires comme se nourrir, se loger, prendre soin de leurs familles, etc.

À terme, l'impact positif de ces initiatives reste minime pour les réfugiés et pour l'État. La précarité économique en Afrique subsaharienne crée un terrain particulièrement propice à l'expansion de léconomie informelle (Union africaine, 2011).[37] Pour que l'investissement effectué sur ces activités puisse avoir un effet, il faudrait reconstruire le format de l'aide en se référant d'abord à la trajectoire de l'Etat d'accueil. Il faut que les organes de gestion des réfugiés définissent au préalable la grille des besoins de l'État d'accueil, qu'ils mettent en lumière les objectifs de développement du pays et invitent les réfugiés à orienter leurs activités

35 Abdoulaye Latyr 'les obstacles d'entrepreneuriat en Afrique ?' (blog), les Obstacles d'entrepreneuriat en Afrique ?, (30 septembre 2026).

36 Union Africaine (n 33).

37 Comme ci-dessus. Et l'UA souligne à cet effet dans son rapport de 2011 sur le développement en Afrique, qu'à première vue, l'Afrique regorge d'entrepreneurs : 90 pour cent des entités sont des micro-entreprises ou des petites entreprises, qui, pour la plupart, opèrent dans le secteur informel.

majoritairement ou essentiellement dans la trajectoire ciblée par l'État. Le choix personnel de l'activité à exercer fait par le réfugié lui-même, peut avoir pour avantage supposé, qu'il sera plus motivé et investi pour maintenir son activité et même la faire fructifier mais ce n'est pas toujours le cas. Dans les faits, au Gabon par exemple, de nombreux réfugiés ont souvent sollicité une aide supplémentaire après que leur activé ait connu des difficultés. Après la pandémie de COVID-19, les pertes ont été encore plus importantes. Il a fallu décaisser des fonds supplémentaires pour soutenir à nouveau certains réfugiés. Ce fut le cas par exemple d'un réfugié de nationalité camerounaise, qui avait eu en aide, la création d'une imprimerie comme AGR. Ce dernier a dû bénéficier d'un financement supplémentaire par le HCR, après qu'il ait tout perdu lors de la pandémie de COVID-19 (Ondo, 2025).[38]

Or, à une période où la crise de financement en matière humanitaire est réelle, il serait plus judicieux de concevoir des projets durables. L'idéal pour l'État serait qu'il définisse lui-même l'entrepreneuriat et le développement de l'entrepreneuriat. Cela signifie que l'État devrait assister les réfugiés dans la construction de projets d'activités dans des domaines spécifiques, en vue de créer un véritable entrepreneuriat de croissance, contributeur du développement du pays. Ainsi, lorsque les activités génératrices de revenus seront bien orientées, cela limitera le développement des activités informelles. Le réfugié pourra de ce fait, constituer un maillon de la chaîne économique du pays, par le paiement des taxes et de l'impôt par exemple et/ou par les recrutements direct ou indirect de personnels. En effet, la prédéfinition des secteurs prioritaires par les responsables des organes de gestion des réfugiés dans les pays d'Afrique subsaharienne aura donc pour avantage, la facilitation de l'orientation des réfugiés dans des domaines utiles pour toute la communauté et dont l'impact ne se limitera plus qu'à un simple niveau personnel.

3 Structuration de projets intégrés : vers une solidarité sous-régionale face à la charge des réfugiés dans les États d'accueil

La thèse de l'intégration devient incontournable si les Etats d'Afrique subsaharienne espèrent atteindre une croissance économique et un

38 Ondo (n 13).

développement intégral (UA journal, 2024).[39] Ce défi est d'ailleurs l'un des projets majeurs de la Banque Africaine de Développement, qui considère que :

> l'intégration Régionale est un vecteur d'intensification des relations économiques qui devrait permettre l'élargissement des marchés et des échanges, améliorer la coopération, atténuer les risques et promouvoir la coopération socioculturelle et la stabilité régionale. Le projet de fusion des communautés régionales d'Afrique centrale dont la CEMAC, la CEEAC, et le CEPGL se veut un exemple des efforts en faveur de la promotion de l'intégration sur le continent. Il devrait outre faire de la nouvelle communauté issue de cette fusion, l'une des mieux intégrée du continent mais surtout la faire peser environ 15% des 1,4 milliard de consommateurs de la ZLECAF." (UA journal, 2024).[40]

Dans le même ordre, l'Initiative pour l'Afrique Centrale - INICA a fait de l'intégration transfrontalière le pilier stratégique de sa vision pour le développement économique et social de l'Afrique centrale (Damon,[41] 2003).[42] Damon nous rappelle en effet, l'importance des facteurs structurels communs à l'Afrique centrale, comme la faiblesse des infrastructures physiques et la fragilité des États, et souligne la permanence de fortes tensions, notamment démographiques, qui pèsent en particulier sur l'avenir de la région des Grands Lacs. Il met en évidence l'existence de grands bassins transfrontaliers articulés sur les périphéries de la République Démocratique du Congo - RDC, ouvrant les espaces d'Afrique centrale à des courants d'échanges orientés vers l'Est et l'océan Indien, vers l'Afrique du Sud ou vers l'Atlantique (Damon, 2003).[43] Pour l'auteur, cette situation impose une solidarité de fait aux États de la région, tout particulièrement dans sa zone la plus sensible : l'histoire montre que le bassin du Congo et la région des Grands Lacs constituent une entité interactive. A cet effet, les immenses défis posés dans cette partie sinistrée du continent ne peuvent espérer de solutions sans prise en compte de l'échelle régionale.[44]

39 African Union Journal, « L'intégration régionale pourrait contribuer à sortir 30 millions d'africains de la pauvreté », publié le 10 juin 2024, L'intégration régionale pourrait contribuer à sortir 30 millions d'africains de la pauvreté | Africa24 TV, consulté le 30 septembre 2026 à 15h28min.

40 Comme ci-dessus

41 Coordinatrice d'INICA, a été directrice du Club du Sahel de 1999 à 2003.

42 D Jacqueline -*Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir : L'Initiative pour l'Afrique centrale (INICA) relève le défi* (2003) 29-45.

43 D Jacqueline (n 40).

44 Comme ci-dessus

Eu égard de ces différentes observations, la question d'intégration de l'espace subsaharien trouve davantage son intérêt et les Etats membres en sont conscients. En revanche, ces pays sous-développés, considérés de façon isolée, représente un frein à l'aboutissement de leurs objectifs de croissance. Toutefois, les relations interétatiques ont favorisé la diminution des crises dans la région grâce au fait par exemple que, les blocs régionaux modernisent leurs réseaux (comme le réseau ECOWARN en Afrique de l'Ouest ou le MARAC en Afrique centrale) pour surveiller les risques sécuritaires, environnementaux et humanitaires (Meyer, 2015).[45] Ceci étant, selon les dispositions de l'article 4(1) du traité révisé de la CEEAC :[46]

> l'objectif de l'intégration des Etats de la CEEAC est de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer et de préserver les étroites relations pacifiques entre ses États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Par ailleurs, l'article 3(3) de la Déclaration sur le droit au développement impose aux États de coopérer afin de favoriser le développement et d'en lever les obstacles. Ils doivent exercer leurs droits et assumer leurs obligations de manière à promouvoir un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération, tout en garantissant le respect et l'exercice des droits de l'homme.[47]

Déjà pour répondre à la problématique de la crise de l'asile, la solidarité sous-régionale constitue une réponse indispensable pour alléger la charge des États d'accueil face à l'afflux massif de réfugiés (NYAMA, 2025).[48] Souvent, en territoire d'accueil la vulnérabilité des personnes réfugiées est justifiée par l'incapacité des Etats et leurs partenaires à

45 M Angela 'Prévenir les conflits en Afrique centrale : La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité' (blog) 2015, Recherches / Rapport sur l'Afrique centrale, (30 septembre 2026).

46 Traité révisé de la CEEAC 2019.

47 Déclaration sur le droit au développement a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1986 (résolution 41/128).

48 DECLARATION De S. E.M William Rodrigue NYAMA, Ambassadeur Représentant Permanent Adjoint Chargé d'Affaires a.i. A L'OCCASION DE LA 76ème SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, Genève, du 06 au 10 octobre 2025, Gabon - ExCom 2025, (30 septembre 2026).

satisfaire leurs besoins. Cette incapacité étant principalement liée à la crise de financement de l'asile et au sous-développement. Cependant, les conséquences que peut avoir cet état de vulnérabilité sur les réfugiés et sur l'Etat n'est plus à démontrer surtout lorsque celle-ci pousse le réfugié vers la pratique d'activités illicites pour survivre (ONU, 2026).[49] Pourtant, en raison des crises internes existantes dans la région, les Etats d'accueil membres des régions d'Afrique subsaharienne voient entrer sur leurs territoires un nombre important de réfugiés issus justement des pays membres de la région. En effet, 'en Afrique subsaharienne, la grande majorité des déplacements de réfugiés s'effectue au sein même de la région, souvent d'un pays frontalier à un autre. C'est ce que les experts appellent les migrations intra-réformatrices ou de proximité. C'est le cas par exemple des personnes qui ont échappées à la guerre, à l'instabilité et à la persécution dans des pays comme le Soudan, le Soudan du Sud et la Somalie, et continuent d'être hébergés principalement par des pays voisins, dont l'Ouganda, l'Éthiopie et le Kenya. (UNHCR, 2026).'[50] Partant de ces constats, dans l'optique de poursuivre les objectifs de développement prévus par les Etats, il serait désormais judicieux pour les pays subsahariens de capitaliser toutes leurs ressources, tant humaines, matérielles que financières pour ensuite mettre en œuvre des projets conjoints et durables pour l'intérêt de tous. Ceci dit, en termes de ressources humaines, les réfugiés devraient en faire partie intégrante non seulement pour réduire la charge qu'ils représentent pour les Etats d'accueil mais aussi pour accroître le niveau de productivité de la communauté selon les objectifs de développement.

Etant donné que la migration des réfugiés en Afrique subsaharienne se fait essentiellement à l'intérieur des frontières de la communauté, cette forme de mobilité du réfugié peut être un outil favorable au renforcement des capacités et de ressources humaines dans des secteurs d'activités spécifiques et considérés par les Etats comme prioritaire pour l'aboutissement de leur développement. Les réfugiés doivent être de façon

49 ONU 'Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent' (blog) 2026, Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent | ONU Info, (30 septembre 2026).

50 UNHCR 'HCR : Les réfugiés d'Afrique de l'Est et australe restent en exil depuis près de 16 ans' (blog) 2026, Le HCR : Les réfugiés d'Afrique de l'Est et australe restent en exil depuis près de 16 ans | États-Unis pour le HCR, (30 septembre 2026).

systématique considérés d'abord comme des personnes appartenant à la communauté des Etats de la région subsaharienne. Cela signifie que les Etats devraient mettre en œuvre des activités en considérant de fait l'existence des phénomènes provoquant le déplacement forcé des populations en masse. Le but étant que les gouvernements conçoivent de façons synergiques des projets qui impliquent toutes les populations de la communauté. De ce fait en cas de migration forcée, le problème d'insertion ne se poserait pas pour les réfugiés ressortissants des Etats membres de la communauté.

Par exemple, si les Etats décident d'axer leur développement durant une période bien définie sur le secteur agricole, les réfugiés doivent être impliqués et compter pour main d'œuvre quel que soit le pays où ils se trouvent. Ainsi, le réfugié pourra, grâce à ces revenus, verser des cotisations et par la suite bénéficier des allocations retraite et une assurance maladie. Au Gabon par exemple, après plusieurs plaidoyers effectués auprès du ministère des affaires sociales, en 2024 le responsable du point focal santé et violences basées sur le genre (VBG) du HCR à la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), expliquent que la difficulté liée à l'acquisition d'une assurance de la caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) est le manque de fonds disponibles pour cette couche de la population, sachant que le prélèvement se fait sur les revenus de la population active (ONDO, 2025).[51]

La situation instable des réfugiés nous emmène aujourd'hui à penser qu'il ne devrait plus être question à la longue, de compter des personnes vulnérables parmi les réfugiés. Ils doivent être des acteurs du développement au même titre que les populations non-réfugiés. Leur statut de migrants forcés ne devrait pas être un motif d'isolement mais plutôt une continuité de l'intégration régionale des Etats membres des régions d'Afrique subsaharienne. Ils ont certes un statut particulier mais plusieurs réfugiés demeurent des - citoyens - de la communauté.

51 Ondo (n 13).

4 Évaluation et suivi des projets : Retombées pour les réfugiés, les pays hôtes et viabilité des futures activités génératrices de revenus

Dans la grille séquentielle de Charles Jones, l'évaluation est une phase importance du processus de mise en œuvre d'une politique publique.[52] Dans cette perspective, le suivi-évaluation est ici un outil important pour mesurer l'efficacité des mesures et des mécanismes envisagés pour l'intégration des réfugiés. Plus de 70 pour cent des réfugiés ont été accueillis dans des pays voisins, et la majorité d'entre eux sont des pays à revenus faibles ou moyens – et non des États riches – qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés – 76 pour cent –. Sans le soutien international nécessaire, les infrastructures et les services, les pays en développement peuvent avoir du mal à répondre aux immenses besoins des personnes déplacées de force et des communautés d'accueil, ce qui pèse sur leurs économies, leurs services publics et leur cohésion sociale.[53] Pour le cas de l'Ouganda par exemple, avec 1,93 million de réfugiés, 'le pays ne reçoit que 5 $ par mois et par réfugié au lieu des 16 $ nécessaires. L'État doit puiser dans son propre budget national pour combler une partie des 11 dollars manquants par personne, asphyxiant ses propres investissements publics'.[54]

Cette forte dépendance des États d'accueil aux organismes internationaux devrait effectivement, les emmener à mieux tirer profit de ce qu'ils reçoivent comme fonds, dans un contexte économique actuel marqué par une crise de financement de l'asile. Il s'agit ici de passer d'une aide d'urgence passive à une réelle optimisation économique pour les Etats d'Afrique subsaharienne, sachant que les réfugiés sont généralement privés de services essentiels et se heurtent à des obstacles pour accéder aux possibilités économiques dans les pays d'accueil, ce qui

52 J Charles *AN introduction to the study of public policy* 1970.

53 PNUD ' Tracer un avenir meilleur pour les réfugiés et leurs hôtes ' (blog) 2023, Tracer un avenir meilleur pour les réfugiés et leurs hôtes by United Nations Development Programme - United Nations Development Programme | UNDP - Exposure (14 octobre 2024).

54 Africa news 'Ouganda : près de 2 millions de réfugiés menacés par la fin des aides d'urgence' (blog) 2025, Ouganda : près de 2 millions de réfugiés menacés par la fin des aides d'urgence | Africanews, (2 octobre 2026).

les rend dépendants de l'aide internationale pour leur alimentation, leur santé, leur protection, leur éducation et pour satisfaire d'autres besoins.[55]

Après avoir définis la trajectoire des plans d'activités des réfugiés en fonction des objectifs de développement des Etats de la région – encadrés par la Déclaration de 1986 sur le droit au développement –, les Etats doivent procéder à un contrôle régulier des activités pour s'assurer de leur bonne gestion. Ils peuvent recourir aux trois grands mécanismes complémentaires de contrôle : le contrôle interne, le contrôle de gestion et les contrôles externes (Sliwa, 2016)[56] pour garantir au mieux la sécurité des actifs. La participation des Etats à la vie des entreprises doit être un impératif, de sorte que les bénéfices des entreprises soient correctement réinvestis mais surtout pour empêcher qu'elles se développent dans le secteur informel. Ce qui signifie que les revenus de ces entreprises ne doivent pas échapper au fisc pour 'garantir l'équité de l'impôt et financer les services publics essentiels de l'Etat' (Vie publique, 2026).[57]

Selon World Bank Group, le secteur informel a tendance à avoir des conséquences réelles tant sur le plan économique que social, ' c'est-à-dire que le travail et les entreprises qui échappent aux autorités monétaires, réglementaires et institutionnelles, représente environ un tiers du PIB et 70 pour cent de l'emploi (dont plus de la moitié est le travail indépendant) dans les économies émergentes et en développement. Bien qu'il offre l'avantage d'une flexibilité de l'emploi dans certaines économies, un secteur informel important est associé à une faible productivité, à des recettes fiscales réduites, à une mauvaise gouvernance, à des réglementations excessives, à la pauvreté et à l'inégalité des revenus'..[58]

> En plus, l'arrêt des programmes d'intégration économique (comme l'annulation des subventions de réintégration ou des permis de travail liés à l'enregistrement biométrique au Mali) pousse les populations vers la clandestinité. Les réseaux de trafic de migrants en Afrique génèrent désormais entre 500 millions et 1 milliard de dollars par an, alimentant des circuits financiers illicites qui échappent totalement aux taxes des États.[59]

55 PNUD (n 31).
56 J Sliwa *Les contrôles des entreprises*, 2016 430.
57 Vie publique 'L'évasion fiscale' (blog) 2026, | Vie publique, (1er octobre 2026).
58 World Bank Group 'Les défis de l'informalité' (blog) 2019, Les défis de l'informalité (blogs-worldbank-org.translate.goog), (12 août 2026).
59 Centre d'études stratégiques de l'Afrique 'Dynamiques de la migration économique en Afrique' (blog) 2018, Dynamiques de la migration économique en Afrique – Centre d'Études Stratégiques de l'Afrique, (2 octobre 2026).

En outre, à première vue, lorsque – de façon individuelle –, un réfugié prospère grâce à une activité financée par les fonds alloués pour la création des activités génératrices de revenus, cela peut sembler être une réussite, mais il n'en est rien, dans la mesure où, tous les revenus produits par cette activité n'ont pas d'impact sur les autres réfugiés qui vivent dans des conditions assez difficiles. Le plus judicieux serait de faire en sorte que, les revenus des activités des réfugiés prospères, puissent permettre de financer les activités des autres réfugiés. Ainsi, réussir à créer une économie réelle autour des activités des réfugiés prospères, pourrait dissuader ceux qui s'adonnent aux pratiques illicites pour survivre. Surtout que lors du forum mondial de 2023[60] sur les réfugiés, il est ressorti que les réfugiés peuvent apporter une contribution essentielle aux économies et aux communautés d'accueil et d'origine. Ils peuvent combler les lacunes du marché du travail, stimuler le commerce et apporter leurs connaissances, leurs compétences et leurs réseaux.[61]

La création d'un – fond de solidarité – émanant des revenus de ces entreprises, peut être un résultat positif marquant la bonne gestion des entreprises existantes par les Etats de la région. Cela leur permettra de toujours avoir des fonds disponibles pour répondre aux besoins liés à l'accompagnement des réfugiés dans tous les domaines sans nécessairement avoir besoin des financements extérieurs et sans avoir besoin de puiser dans les ressources propres des budgets des Etats. En effet, la création d'un fonds de solidarité a souvent constitué un puissant levier de stabilisation socio-économique, particulièrement dans les contextes de crises, de transitions ou de chocs humanitaires. Qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, ces mécanismes de financement apportent des bénéfices concrets et mesurables.[62]

En 2014 déjà, la mise en place du 'fond BEKOU' – qui est le tout premier fonds fiduciaire multi-bailleurs créé par l'Union européenne et

60 Le Forum mondial sur les réfugiés, qui a lieu tous les quatre ans, permet de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Lors du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui se tient à Genève du 13 au 15 décembre. Par le personnel du HCR, le 5 Décembre 2023, Le Forum mondial sur les réfugiés 2023 | UNHCR France (consulté le 14 octobre).

61 Revue des Migrations forcées 'Les réfugiés sont-ils un fardeau économique ou un atout' (blog) 2024, Les réfugiés sont-ils un fardeau économique ou un atout ? - Forced Migration Review, (7 octobre 2026).

62 Care 'Le fonds d'urgence humanitaire : agir ici et maintenant pour faire face aux crises' (blog) 2026, Qu'est-ce qu'un fonds d'urgence humanitaire | ONG CARE France (2 octobre 2026).

plusieurs États membres 'France, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Suisse' – a permis d'aider la République centrafricaine (RCA) à faire la transition entre l'aide humanitaire d'urgence et le développement à long terme après la crise de 2013.[63] Avec plus de 310 millions d'euro mobilisés, ce fond a favorisé la couverture médicale de 40 pour cent de la population durant cette période ;[64] il a facilité l'accès à l'eau potable à plus de 500 mille personnes,[65] le soutien à plus d'un million de petits exploitants agricoles et structuré des filières durables,[66] ainsi que le financement de 20 000 activités génératrices de revenus pour dynamiser l'entrepreneuriat local et la microfinance.[67]

En s'inspirant du type de cas comme celui du fond Bêkou, les Etats d'Afrique subsaharienne peuvent, grâce à une solidarité stimulée des revenus des activités génératrices de revenus des réfugiés, restructurer en interne leur programme d'aide d'urgence en matière d'asile et certains projets de développement pour leur région. En effet, quelques initiatives peuvent déjà nous permettre de penser que la conception d'un tel projet est possible et peut avoir des effets sur un court, moyen et long terme. 'Alors que le HCR fait face à une crise de financement historique en 2026 ne couvrant que 32 % de ses besoins globaux, le rapport de TRT Afrika sur la solidarité face aux déficits de financement montre comment les initiatives de solidarité portées par les communautés de réfugiés elles-mêmes – telles que les coopératives agricoles ou les cliniques gérées par des volontaires au Kenya – allient la fermeture des services de protection officiels.[68]

63 Commission Européenne 'Fonds fiduciaire Bêkou' (blog) 2023, Fonds fiduciaire Bêkou - Partenariats internationaux, (2 octobre 2026).

64 Croix rouge française 'Le fonds fiduciaire Bêkou' (blog), Le fonds fiduciaire Bêkou | Croix-Rouge française, (2 octobre 2026).

65 UNICEF 'Plus de 500 000 personnes ont à nouveau accès à l'eau potable grâce au programme du Fonds Bêkou en République centrafricaine' (blog) 2025, Plus de 500 000 personnes ont à nouveau accès à l'eau potable grâce au programme du Fonds Bêkou en République centrafricaine, (2 octobre 2026).

66 Commission Européenne (n 59).

67 Comme ci-dessus

68 Nations Unies 'Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent' (blog) 2026, Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent |ONU Info

5 Conclusion

En somme, l'urgence de proposer des solutions durables à la crise de financement de l'asile ne devrait plus être que théorique. Elles doivent faire partie intégrante des politiques sociales mises en œuvre par les Etats compte tenu de l'impact que cette crise a sur l'économie des Etats et donc favorise le ralentissement de leur processus de développement. Ceci étant, les réflexions sur les causes profondes à l'origine de la crise de l'asile et sur l'anticipation de crises réfugiés doivent être prises en compte au moment de la conception de projets durables propices à l'épanouissement des réfugiés, au développement des Etats d'accueil et plus particulièrement au Droit au Développement - DaD.

Les Etats d'Afrique subsaharienne optimiserons l'ensemble de leurs ressources humaines, matérielles et financières en intégrant l'asile, l'humanitaire et le développement dans une approche globale plutôt qu'isolée. Les effets positifs de cette synergie pourront se mesurer dans les pays d'Afrique subsaharienne et auprès des personnes concernées par l'asile. Néanmoins, la faible effectivité de l'intégration régionale dans la partie subsaharienne de l'Afrique constitue un obstacle majeur à cette dynamique solidaire. Cette lacune restreint fortement la concrétisation d'initiatives conjointes destinées aux communautés d'intégration.

Bibliographie

Ouvrages

Charles, J *'An introduction to the study of public policy'* (Wadsworth Publishing Company 1970)

Damon, J *'Le développement de l'Afrique centrale dans une perspective d'avenir : L'Initiative pour l'Afrique centrale (INICA) relève le défi'* (Cairn.info 2003)

Mbiyozo, A *'Crise des réfugiés en Afrique : une négligence alarmante'* (Institut d'Etudes et de Sécurité 2024)

Yawaga, S '*Crise humanitaire et responsabilité*' (L'Harmattan 2018)

Articles scientifiques

Blanchard, S 'Les conséquences pour l'Afrique de la suppression de l'USAID' (2026) *Deutsche Welle*

Tagne, D 'Travailleurs réfugiés et migrants en Afrique : la précarité assurée' (2002) *Éducation ouvrière*

Tchikaya, B 'Les orientations doctrinales de la Commission de l'Union africaine sur le droit international' sem-link' (2017) *Revue québécoise de droit international* 30-1 113-128

Thèses et mémoires

Ondo, C 'L'intégration sous-régionale des réfugiés comme réponse pérenne à la lutte contre les discriminations en matière d'asile dans la zone CEEAC : Illustration Gabon-Cameroun', Université Internationale de Libreville/Institution Berthe et Jean, 2025

Traités, résolutions politiques, instruments juridiques

Convention de Genève de 1951 portant statut de réfugié

Déclaration sur le Droit au Développement, Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/128 du 4 décembre 1986

Traité révisé de la CEEAC 2019

Rapports et Notes

Centre d'Etude Stratégique de l'Afrique, 'Tendances migratoires africaines 2026 : Gestion des facteurs, de la sécurité et des opportunités' (2026) *African Migration trend*

Commission Européenne 'Fonds fiduciaire Bêkou' (2023) *Partenariat internationaux.*

Croix rouge française 'Le fonds fiduciaire Bêkou', *Croix-Rouge française*

Katoka, B Mbaye, A 'Réduction de l'aide publique au développement : quels impacts et quelles alternatives pour les pays africains ?' (2025), *IDDRI*

Latyr, A 'les obstacles d'entrepreneuriat en Afrique ?' (2022) *Coumba communication*

Meyer, A 'Prévenir les conflits en Afrique centrale : La CEEAC : entre ambitions, défis et réalité' (2015), *institut d'étude et de sécurité*

Nations Unies 'Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent' (2026), *ONU Info*

Nations unies 'Solidarité avec les réfugiés en Afrique de l'Ouest : face à l'insécurité, plusieurs pays se mobilisent' (2025), *Les Nations Unies au Togo*

OCHA 'Le Conseil de sécurité examine la situation en Afrique de l'Ouest marquée par l'extension des activités terroristes et la sophistication de la piraterie' (2022), *ReliefWeb*

ONU 'Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent' (2026), *ONU Info*

Picbleu 'Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) : Définition, enjeux' (2026), *Picbleu*

PNUD ' Tracer un avenir meilleur pour les réfugiés et leurs hôtes ' (2023) *UNDP - Exposure.* Rausis, F Bachelet, M & Lutz, M 'Les agences des Nations Unies pour les réfugiés : des structures de financement vulnérables et une crise de légitimité imminente' (2024) *Revue des migrations forcées RMF 74*

Senat commission des finances 'le projet de loi de finances pour 2025' (2024) *Senat*

Solidarité internationale 'Un an après la suspension des financements américains, le secteur humanitaire en crise' *Solidarités international*

The european time 'La crise du financement accroît les dangers et les risques pour les réfugiés' (2025) *The European Times*

UN Partner 'Projet d'Amélioration de l'autonomie et des moyens de subsistance des réfugiés et personnes retournées' (2020) *UN Partner*

UNHCR 'Asile et statut de réfugié' (2026) *UNHCR Global*

UNHCR 'HCR : Les réfugiés d'Afrique de l'Est et australe restent en exil depuis près de 16 ans' (2026) *UNrefugees*

UNHCR, 'Le déplacement forcé en Afrique de l'Ouest et centrale reste élevé malgré des rendements accrus, le HCR appelle à un investissement accru dans les solutions' (2026) *ACNUR Afrique*

UNHCR 'Sauver des vies, efficace et sûr : une aide humanitaire qui offre aux réfugiés le choix' (2025) *Le HCR*

UNICEF 'Plus de 500 000 personnes ont à nouveau accès à l'eau potable grâce au programme du Fonds Bêkou en République centrafricaine' (2025) *Unicef*

Union Africaine 'agenda 2063' *African Union*

Union Africaine 'Rapport sur le développement en Afrique 2011 Chapitre 6 – Développement de l'entreprenariat 13' (2011) *afdb*

Vie publique 'Comment se caractérise une organisation internationale ?' (2024) *Vie publique*

Vie publique 'L'évasion fiscale' (2026) *Vie publique*

World Bank Group 'Les défis de l'informalité' (2019) *Worldbank*

Médias et autres sources

African Union Journal, 'L'intégration régionale pourrait contribuer à sortir 30 millions d'africains de la pauvreté' (2024) *Africa24 TV*

Lexique de science politique, Dalloz, 4e édition, p 31

Sources internet

Gabon - ExCom 2025

Le Forum mondial sur les réfugiés 2023 | UNHCR France